

Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE
Séance du 29 avril 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 19 avril 2024 Date d'affichage : 19 avril 2024
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de membres présents : 11 Nombre de votants : 12
OBJET : Désignation du correspondant défense

L'an deux mille vingt-quatre lundi vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Armelle MOLINAS, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.
MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Pascal BOUVIER, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Frédéric MOLINAS, Pascal PESCHOT.

Absents : Mmes Justine FECHOZ, Corinne PAYOT (procuration à M. Pascal BOUVIER), Élodie PIDDAT.

Madame Joëlle BANDIERA a été élue secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que chaque conseil municipal se doit de désigner un « correspondant défense » et d'en transmettre les coordonnées au Préfet.

Ce conseiller municipal est en charge des questions relatives à la défense du territoire, son rôle étant de devenir un interlocuteur privilégié pour l'Etat. Il est destinataire d'informations régulières en la matière et peut être amené à s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et s'occuper du recensement.

Depuis 2020, Monsieur Damien SANTON avait été désigné « correspondant défense ». À la suite de sa démission, acceptée par le Préfet le 09 avril et devenue effective en date du 11 avril 2024, il convient de désigner un nouveau « correspondant défense ».

Monsieur Frédéric MOLINAS est pressenti et se propose pour occuper cette fonction.
Il est proposé au conseil municipal de ne pas voter au scrutin secret.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Frédéric MOLINAS en tant que « correspondant défense ».

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 12

VOTE POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20240429-D02-29-04-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2024

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET

